

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail finances - ressources humaines :

edm.lethor.compta@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU
MERCREDI 23 JANVIER 2019 A 18h00
ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 5 Nombre de votants : 5 Date de convocation : convocation du 07/01/2019	Le mercredi vingt-trois janvier deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale du Musique et de Danse, sous la présidence de Madame Marie-Hélène BIHEL
Elus présents avec droit de vote :	<ul style="list-style-type: none">- Marie-Hélène BIHEL, membre titulaire Commune de le Thor,- Florian MOLLIEUX, Vice-Président, commune Robion,- Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Althen-des-Paluds,-- Jean-Michel BENALI, membre Althen-des-Paluds- Gisèle BRUN, membre titulaire, conseil départemental
Etaient absents excusés :	<ul style="list-style-type: none">- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune du Thor, membre titulaire- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire- Mireille LEONARD membre Althen-des-Paluds
Invités à titre consultatif :	<ul style="list-style-type: none">- Jean-François CASOURANG, coordinateur pédagogique- Karine LANCEZEUX, Responsable financier et ressources humaines- Allison NOSAL, représentant des enseignants- Gilles REDOR, Président Association Pro'Arte- Laura AUDE, Présidente de l'association Tutus et Chaussons

Le comité syndical, légalement convoqué le 23 janvier 2019, se réunit à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse au Thor. Madame Marie-Hélène BIHEL ouvre la séance. Elle fait part qu'un empêchement de dernière minute ne permet à Monsieur BAYON DE NOYER d'être présent. Elle assure donc, la suppléance et présente tous ses meilleurs vœux à tous.

1- Nomination d'un secrétaire de séance

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical. Monsieur MOLLIEUX est nommé secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2018

Afin d'approuver le compte rendu du 19 septembre 2018 adressé par mail le 21 septembre 2018, il est demandé aux membres du syndicat s'ils ont une observation particulière. Les membres n'ayant aucune observation particulière, le compte rendu du 19 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail finances - ressources humaines :

edm.lethor.compta@orange.fr

3- Décisions du Président :

- . **Décision 33-2018** : convention de jouissance des locaux souscrite avec Arts Vivants en Vaucluse
- . **Décision 34-2018** : remboursement cotisation indument prélevée suite à un déménagement en Haute Savoie
- . **Décision 35-2018** : convention de mise à disposition de la salle de Rasteau pour l'Orchestre d'Harmonie Départementale. Une prise en charge est prévue par l'école pour 3 intervenants/encadrants en pension complète.

4- DIVERSES CONVENTIONS

- **Convention de partenariat**

- . Intervention Maison de Retraite Le Thor le Samedi 15 décembre 2018 à 15h avec la classe de danse et flûte traversière
- . Intervention Maison de Retraite Le Thor, le mercredi 16 janvier 2019 à 14h30 avec la classe d'harmonie junior

5- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rappel sur les obligations légales

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire 2019 s'organise autour des directions suivantes :

- I- Contexte du fonctionnement de l'école année scolaire 2018-2019
- II- Contexte comptable du syndicat de l'année 2018
- III- Principales orientations 2019.

Eléments communiqués : Etat statistique du nombre d'élèves inscrits – Situation budgétaire.

Contexte du fonctionnement de l'école année scolaire 2018-2019

Nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2018-2019 :

Communes	Nombre d'élèves
Althen les Paluds	4
Caumont / Durance	23
Le Thor	237
Robion	5
Vedène	3

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail finances - ressources humaines :

edm.lethor.compta@orange.fr

Velleron	8
Extérieurs	71
Total inscrits EDMD	351

Il est constaté une diminution du nombre d'élèves pour ce qui concerne les communes adhérentes soit 33 élèves. La diminution concerne essentiellement la danse.

Le chiffre global d'élèves inscrits l'année précédente 2017-2018 était de 359, soit 8 élèves en moins par rapport à 2018-2019. L'école connaît un essor au niveau des élèves extérieurs correspondant essentiellement à des élèves inscrits dans l'orchestre d'harmonie départementale.

Les difficultés rencontrées les années précédentes par rapport à la danse et au violon, ont certainement créer un déséquilibre mais il convient de préciser que les agents qui ont été recrutés pour ces deux disciplines sont d'un dynamisme tel qu'elles ont considérablement limité les dégâts. Pour l'année 2018-2019, les contrats de ces contractuels ont été renouvelés.

L'année 2018 a été l'année des concours pour les enseignants, pouvant ainsi leur permettre d'obtenir une pérennité de leur contrat. Certains contractuels ont réussi leur concours et ont pu être stagiaires (2 enseignants stagiaires). Par ailleurs, en juillet 2018, il y a eu un départ à la retraite d'un agent. L'agent a demandé de pouvoir continuer à travailler dans le cadre du cumul pension retraite qui a été autorisé par la CNRACL. Cet agent a donc été recruté pour l'année 2018-2019.

La structure compte pour l'année scolaire 2018-2019, 21 agents se décomposant de la manière suivante :

- 3 titulaires à temps complet (dont un administratif)
- 5 titulaires temps non complet (dont un coordinateur pédagogique, un adjoint technique et un administratif)
- 11 contractuels à temps non complet
- 1 contractuel dans le cadre du cumul pension retraite
- 1 contractuel dans le cadre de l'activité accessoire

Le total d'heures dégagé pour l'enseignement est en moyenne de 606 heures par mois incluant les cours individuels et cours collectifs.

Contexte comptable du syndicat année 2018

A- Sur la section de fonctionnement 2018 :

Recettes réalisées	405.909,37 €
Dépenses réalisées	369.472,23 €

Soit un excédent	36.437,14 €

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Mail finances - ressources humaines :
edm.lethor.compta@orange.fr

Des recettes exceptionnelles d'environ 10.000 € ont été réalisées, par le remboursement de salaires et de frais d'avocats qui n'étaient pas inscrit au budget primitif 2018. Les sommes étaient inconnues à ce moment-là.

Certaines dépenses n'ont pas été réalisées notamment en électricité 4.000 €, ce poste est difficile à provisionner dans sa réalité, car la dépense est liée notamment selon le nombre de spectacles réalisés par AVV.

Par ailleurs, les charges prévisionnelles de personnel apparaissant sur le budget primitif 2018 ont été inscrites au vu des créations de poste (chant, percussions) et du règlement des études validé par le comité syndical. Ce règlement des études permet aux élèves de certains niveaux de bénéficier d'un temps de cours supérieur, l'école se mettant ainsi en conformité avec les autres structures. Toutefois, le budget est établi en année civile mais les projets pédagogiques sont en année scolaire. De ce fait, il convient de préciser que les créations de poste mais aussi le nouveau règlement des études, ne correspondent qu'à 4 mois d'activité sur 2018.

Il est important d'être prudent sur le montant d'excédent annoncé. Il correspond à plus de 6 mois d'activité du premier semestre 2018, soit avant les délibérations prises sur les créations de postes et le nouveau règlement des études.

B- Sur la section d'investissement 2018

Grâce au résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre de l'année 2017, la structure a pu en 2018 réaliser des dépenses d'investissement permettant ainsi de renouveler certains matériels (ordinateur pour la création d'une salle d'écoute, guitare acoustique pour la classe de guitare, clavier pour la classe de piano, aspirateur portatif pour le nettoyage des locaux). Le montant total des dépenses d'investissement pour 2018 est de 2.400 €.

Il convient de préciser que ces différents investissements permettent non seulement un meilleur confort de travail pour tout le personnel mais créé ainsi une bonne dynamique.

Principales orientations pour 2019

A. Sur la section de fonctionnement :

L'année 2019 est une année charnière. Le nombre d'élèves a baissé pour ce qui concerne essentiellement les cours collectifs en danse, mais pas suffisamment pour supprimer des heures de cours.

Cette diminution d'élèves entraîne une baisse du montant des participations statutaires.

Le règlement des études permettant d'augmenter le nombre d'heures de cours individuel en instrument selon le niveau des élèves est donc applicable sur l'année entière et non sur 4 mois comme en 2018.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Mail finances - ressources humaines :
edm.luthor.compta@orange.fr

Pour éviter un déficit trop important, il est envisagé de créer une classe de « Jardin Dansant » (très demandé par les parents), mais aussi pouvoir élargir la classe handidanse auprès des autres centres limitrophes.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le secteur musique certaines classes de jardin musical et éveil musical, seront regroupées pour éviter des petits effectifs.

Les effectifs seront réévalués pour les classes de formation musicale, mais aussi un remaniement sur l'organisation des orchestres existants sera réalisé.

Par ailleurs, comme il a été indiqué lors du précédent comité syndical le 19 septembre 2018, une réorganisation pédagogique sera mise en place afin d'éviter un trop grand nombre d'enseignants avec un petit quota d'heures.

Le résultat prévisionnel au titre de l'année 2019 prévoit un déficit assez léger tenant compte bien entendu des remaniements visés ci-dessus (environ 18.000 €). Il convient de préciser que l'année 2019 est la dernière année de paiement au centre de gestion concernant l'agent mis à disposition. Dès février 2020, l'agent pourra être mis d'office à la retraite.

Il est proposé comme les années précédentes, de voter le budget primitif en suréquilibre, permettant ainsi de conserver un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la structure. Au titre de l'année 2018, le fonds de roulement était de 70.000 €.

B. Sur la section d'investissement

En raison du résultat d'exercice de 2018 mais aussi du prévisionnel 2019, il est préférable de ne pas affecter pour l'année 2019 une partie du résultat sur la section d'investissement.

Depuis les deux dernières années, les besoins les plus importants ont été en partie, réalisés. Certains articles de la section d'investissement ne sont pas soldés et seront reportés sur l'année 2019. De ce fait, des petites dépenses urgentes d'investissement pourront être réalisées.

Il est demandé aux membres du comité syndical de discuter sur ce rapport d'orientation budgétaire 2019 et d'en prendre acte et de voter.

Après avoir débattu, les membres du comité syndical prennent acte du rapport d'orientation budgétaire 2019 et ont voté pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

. Auditorium :

La commune du Thor a été sollicitée par le Département qui a pris la décision de ne pas renouveler la convention de gestion de l'auditorium confiée à Arts Vivants en Vaucluse et qui arrive à terme le 31 Août 2019.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail finances - ressources humaines :

edm.lethor.compta@orange.fr

Le département ne souhaitant plus être opérateur première ligne de l'auditorium sollicite la commune sur son intérêt à participer à une reprise sous une forme non définie et ouverte de cet outil culturel. Faute de solutions le risque est majeur que l'auditorium s'arrête bel et bien de fonctionner avec tous les risques inhérents à ce type d'arrêt qui pour être provisoire peuvent durer des années.

La commune a créé un comité de pilotage chargé d'étudier les solutions possibles, de voir quelles seraient les sorties par le haut, les enjeux financiers, les partenaires possibles. Une étude sera confiée à un cabinet en cours de sélection, et bien évidemment nous vous tiendrons informés de la suite donnée.

. Projet Musiques Traditionnelles entre les écoles et l'école Départementale de Musique et de Danse du Thor :

Marie-Hélène BIHEL a pris contact avec les différents directeurs des écoles permettant à l'école de musique et de danse de réaliser un partenariat avec les écoles et les enfants volontaires pour préparer un projet qui sera présenté lors de la fête de la musique du 21 juin. Ce projet concerne la classe de chorale de l'école de musique mais également les classes instrumentales. Le thème retenu par les enseignants de l'école de musique est : « **Les Musiques traditionnelles** ».

Certaines écoles de la commune du Thor se sont jointes à ce projet et il est proposé que pour les communes adhérentes qui le souhaitent de pouvoir également se joindre au projet.

Les membres présents solliciteront leur adjoint aux affaires scolaires qui pourra prendre contact directement avec Jean-François Casaurang Coordinateur pédagogique.

Allison NOSAL est à l'origine du projet. Ce projet permet des interventions de l'école de musique durant le dernier semestre auprès des écoles volontaires. Ces interventions sont établies dans le cadre d'un répertoire musical défini et permet de présenter les différentes classes instrumentales.

Par ailleurs, Messieurs ALLENET et BENALI ont indiqué que de nombreuses animations ont lieu au centre de vie la Garance. L'école prendra contact avec le centre pour prévoir une intervention comme dans les maisons de retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Florian MOLLIEUX
Secrétaire de Séance



**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Siège social : Mairie du Thor

Madame Marie-Hélène BIHEL
Secrétaire et suppléant le Président

